

# Rapport d'Orientations Budgétaires

## 2025

### Préambule : Cadre réglementaire

- I. Contexte économique, loi de Finances 2025 et contexte local**
- II. Situation financière (analyse rétrospective)**
- III. Orientations Budgétaires**

### Annexes :

- 1 - Caractéristiques détaillées des emprunts
- 2 - Etat des indemnités (L2123-24-1-1)
- 3 – Programmation culturelle prévisionnelle 2025
- 4 – Rappel des objectifs inscrits au ROB 2024 et bilan

## Cadre réglementaire

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget [...]. (L. 2312-1 du CGCT)

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape fondamentale du cycle budgétaire.

Il permet d'informer les élus sur la situation économique, budgétaire et financière de la collectivité. Il permet, en outre, d'éclairer les élus sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement ainsi que de préciser les engagements pluriannuels communaux.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu : pour les communes d'au moins 3 500 habitants, le rapport doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, en particulier en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre ;
- la présentation des engagements pluriannuels ;
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

# I - Contexte économique, loi de Finances 2025 et contexte local

## Monde : une croissance mondiale sans élan

Dans un contexte géopolitique difficile et inédit, intensification des conflits (Ukraine, Proche-Orient), l'émergence des BRICS+ et l'unilatéralisme croissant des États mettent à l'épreuve l'ordre mondial hérité de la Seconde Guerre mondiale. Ce contexte contraint la croissance mondiale qui est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie. Le risque géopolitique monte également d'un cran. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible.

## Zone euro : l'activité a fait mieux que prévu au 3ème trimestre, mais cela va-t-il durer ?

Le contexte politique français est également fragile avec un gouvernement qui ne dispose pas de majorité. La coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités, les Allemands se rendront aux urnes pour élire leurs représentants au Bundestag le 23 février 2025.

L'activité a progressé de +0.4% au 3ème trimestre en zone Euro. L'Espagne continue de surperformer avec +0.8% de croissance, l'activité a accéléré en France à +0.4% soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques. L'économie allemande a échappé à la récession technique avec une croissance de +0.2%, tandis que l'Italie a une croissance nulle au 3ème trimestre.

## Taux d'intérêt : poursuite de la baisse des taux courts, mais pas forcément des taux longs

L'épisode inflationniste observé à partir de 2022 a amené la BCE à fortement remonter ses taux directeurs afin de juguler la hausse des prix en zone euro : le taux de dépôt est ainsi passé de -0,5 % en juillet 2022 à 4,0 % en septembre 2023, soit une hausse de 450 points de base (pb).

L'inflation a toutefois nettement diminué en zone euro depuis 2023, revenant progressivement vers la cible de 2 % et la BCE anticipe une inflation à 2,1 % en moyenne en 2025. Cette maîtrise de l'inflation a permis à la BCE d'entamer son cycle de baisse des taux directeurs depuis juin 2024.

Fin 2024, la BCE a ainsi réalisé 4 baisses de taux de 25 points de base (pb), ramenant le taux de dépôt de 4,00 % à 3,00 %. Ce mouvement devrait se poursuivre en 2025, les marchés anticipant 4 à 5 baisses supplémentaires de 25 pb. Cela amènerait le taux de dépôt vers 2,00 %, voire légèrement moins en cas de ralentissement plus marqué de la croissance (la BCE anticipe à ce stade une croissance de 1,1 % en zone euro pour 2025). Cette baisse des taux « courts » ne s'est pas complètement traduite dans la partie longue des taux en zone euro. Avec l'instabilité politique qui a suivi la dissolution de l'Assemblée nationale et la dégradation des finances publiques, la prime de risque de la France s'est tendue depuis juin. Le spread de taux (écart de taux) entre le taux à 10 ans de la France et de l'Allemagne est ainsi passé de 50 pb sur la première moitié de 2024 à 80 pb fin 2024 (soit +30 pb). Cela a ainsi maintenu le taux à 10 ans de la France (OAT) autour de 3,0 % fin 2024.

## **Une faible croissance attendue en 2025**

La croissance du PIB en 2024 s'est située à 1.1 % en 2024 et il est espéré une croissance comprise entre 0.8 % et 1.1 % en 2025 sur le territoire national.

## **Une inflation qui ralentit**

Une inflation de 1,8 % est anticipée en 2025. En France, en 2024 et selon les données provisoires publiées par l'Insee le 7 janvier 2025, les prix à la consommation (IPC) ont augmenté de 2,0% en moyenne.

## **France : l'emploi privé présente des signes d'essoufflement**

Alors que l'emploi public continue de progresser (+16k au T2-2024, après +21k au T1-2024), la dynamique de l'emploi privé s'essouffle (-25k au T3-2024 après - 28k au T2-2024), celui-ci se situant 0,3 % sous son pic de mars 2024. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celles-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme.

Le taux de chômage a baissé de -0,2 point au T2-2024 à 7,3 % en France (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024 après 5 mois à 6 %). Le taux d'activité est resté stable à 74,5 %, son plus haut niveau historique. Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité.

## **Nouveau dérapage du déficit public en 2024**

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances.

Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs : une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ; la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € ; et enfin, les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité).

Le gouvernement Barnier visait un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards € (~2 points de PIB) en 2025 pour ramener le déficit public à 5 %.

La loi de finances du 14 février 2025 publiée au JO le 15 février 2025 prévoit de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros et de ramener le déficit public à 5,4% du PIB en 2025. Dans cet objectif, une baisse des dépenses de l'État et des taxes exceptionnelles sur les plus fortunés et les plus grandes entreprises sont en particulier proposées.

## **2°) Loi de Finances 2025 : les principales mesures qui impactent les collectivités**

**Un effort budgétaire de 2,2 Md€ est demandé aux plus grandes collectivités locales** (au lieu des 5 Md€ envisagés par le gouvernement à l'automne).

Le fonds vert, destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, est en baisse par rapport à 2024 mais moins que prévu initialement.

Pour financer les trains régionaux, un versement mobilité (VM) au profit des régions est créé au taux de 0,15%. Il s'agit d'une contribution prélevée sur la masse salariale des entreprises d'au moins 11 salariés.

Plusieurs mesures ont été introduites au Parlement pour soutenir l'investissement Outre-mer, notamment en Nouvelle-Calédonie.

Pour leur permettre de faire face à la hausse de leurs dépenses, les départements pourront relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ou "frais de notaire" sur les transactions immobilières de 4,5% à 5% pendant trois ans. Les départements pourront décider un taux réduit ou une exonération pour les primo-accédants.

Pour les fonctionnaires, les indemnités journalières versées atteindront désormais le niveau de 90 % et non plus 100 % comme actuellement.

### **Généralisation du Compte Financier Unique d'ici 2027**

La loi de finances pour 2024 prévoit la généralisation progressive, d'ici 2027, à l'ensemble du secteur public local du CFU. La commune en collaboration avec la trésorerie départementale est passée au CFU cette année.

### 3°) Focus sur la fourniture d'énergies et le plan de sobriété

En 2023, le contexte de très forte augmentation du prix des énergie avait conduit la commune à adopter des mesures fortes de sobriété énergétique, ces mesures ont été poursuivies en 2024.

La commune a mis en place des mesures importantes depuis 2023 pour réduire la consommation énergétique de ses bâtiments, notamment via un contrat avec ESL en 2022. Malgré ces efforts, une pression sur les tarifs persiste. Cependant, des résultats significatifs sont observés en 2024 avec une baisse de la consommation électrique, passant de 864 943 KWh en 2023 à 678 430 KWh en 2024, soit une réduction notable. Sur l'éclairage public, la consommation a également diminué, passant de 272 280 KWh à 222 676 KWh. Globalement, toutes énergies confondues, les dépenses ont diminué de 668 000 € en 2023 à 632 282 € en 2024, générant une économie.

Ces chiffres montrent l'impact positif des actions prises, même si la pression tarifaire reste un défi à gérer. Les nouveaux contrats signés avec effet en 2024 ont conduit, en poursuivant les efforts de consommation, à une baisse des factures par rapport à 2023 pour retrouver des niveaux proches de 2022

ELEC (hors EP) 2023 : 1 170 121 KWh pour 282 315 €  
Estimation 2024 : 678 430 Kwh pour 203 529 €

Gaz 2023 1 166 222 Kwh pour 111 875 €  
Estimation 2024 1 141 030 Kwh pour 178 324 €

EP 2023 : 272 280 KWh pour 139 679 €  
Estimation 2024 : 222 667 Kwh pour 91 468 €

Eau 2023 33 383 m3 pour 146 468 €  
Estimation 2024 31 540 m3 pour 158 961 €

L'année 2024 est encore estimée car des factures sont en attente de réception.

#### 4°) Contexte lannemezanais : rétrospective des actions 2024 les plus marquantes

##### CHANTIERS STRUCTURANTS ET EMBELLISSEMENT :

- **Achevés** : Inauguration de la médiathèque ; Inauguration du cinéma ; Requalification de la rue Diderot ; Aménagement de l'Esplanade des Bans ; Maîtrise d'œuvre pour la requalification de la rue du 8 mai ; Restaurant scolaire de l'école Las Moulis ; Réhabilitation du système de chauffage de l'école Baratgin via l'installation de pomper à chaleur ; Le jardin du souvenir ( ex-espace Ducasse) ; Carrefour ou Square de Mademoiselle ( ex espace Bégué) ; Espace de la demi-lune ; Espace route de la Lande ; Aménagement de la route de Galan ; Achat du groupe médical ;
- **En cours** : Réhabilitation du pôle santé ; requalification de la rue Diderot ;
- **Projets** : Parvis des Arts ; Halle aux légumes ; Aménagement ancien abattoir Renault ; Aménagement du Kiosque ; Aménagement de l'Espace Vélo ; Aménagement entre les deux lignes de chemin de fer ; Aménagement entrée de ville côté autoroute ; opération SPAL ; Infrastructures sportives ; Achats de terrains et de bâtiments pour futurs projets ; rond-point de Labarthe ; Maitrise d'œuvre pour la requalification de la rue du stade ; Club des As

##### LES INFRASTRUCTURES ROUTIERES : CHANTIERS STRUCTURANTS ET EMBELLISSEMENT :

- **Achevés** : Zones de rencontre ; Zones 30 ; Route de Galan ; Rue Clémenceau.
- **En cours** : Rue du 8 Mai ; Schéma vélo.
- **Projets** : Rue du stade et de la paix ; Route de La Lande ; Rue des cités ; Portion de la rue Thiers ; signalisation des parkings ; lutte contre la vitesse ; aire de covoiturage.

##### PETITE VILLE DE DEMAIN

- Poursuite de l'opération « Façades » et de l'opération « Ici Mon Commerce sur un Plateau »

## **SANTE**

- Poursuite de la démarche de contrat local de la santé
- Déclinaison en comité local de la santé mentale
- Réhabilitation du groupe médical, gestion du secrétariat, des utilités et services communs

## **SECURITE**

- Poursuite du comité CLSPD

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET CADRE DE VIE**

### INDUSTRIE

- Poursuite des **projets de développement sur les parcelles ex-Pechiney**:
  - ✓ Lannemezan Bois Energie : permis obtenu, parcelle divisée. Projet de bail en cours
  - ✓ OMEGA (préparation du CSR) : parcelle vendue au porteur de projet. Permis de la chaudière déposé sur le site Arkema
  - ✓ Extension de Mécamont
  - ✓ PLENITUDE : projet retenu suite à AMI. Lien fort avec le projet Hydrogène
  - ✓ HYLANN et SAF Etudes de développement en cours
  - ✓ Développement du CM10
  - ✓ Serres Photovoltaïque
  - ✓ Déploiement d'un centre logistique
  - ✓ Déploiement d'un Data center

### SOCIAL ; LOGEMENTS

- **Achevés** : Ages & Vie ; Homnia ( sera terminé en Janvier 2025)
- **Projets** : Programme Cité des Familles ( Novatimm ) ; Club des As ; Action forte de développement immobilier

## II – SITUATION FINANCIERE (analyse rétrospective)

### II.1 – Opérations de fonctionnement

✓ Evolution des produits et dépenses de fonctionnement, et résultats de fonctionnement

En milliers d'euros	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
Produits de fonctionnement	9 170	10 735	10 247	10 550	11 443	11 823	12 211	12 918
Charges de fonctionnement	8 681	10 248	9 415	9 567	10 143	11 430	11 430	12 337
Résultat comptable	489	487	832	983	1 300*	393	782	581
Résultat antérieur	0	0	0	0	0	107	290	387
<b>Résultat cumulé</b>	<b>489</b>	<b>487</b>	<b>832</b>	<b>983</b>	<b>1 300*</b>	<b>500</b>	<b>1 072</b>	<b>968</b>

\*Le résultat 2021 incluait 753k€ de soulte perçue dans le cadre de l'opération Pechiney. Nous ne retrouvons plus, par définition, cette recette exceptionnelle sur les exercices suivants. Le résultat 2024 reste dans la continuité des résultats depuis 2019.

✓ Produits des contributions directes et des compensations :

	2022	2023	2024
<b>TFPB</b>	3 904 719	4 130 451	4 284 779
<b>TBPNB</b>	13 237	13 659	14 144
<b>CET : CFE</b>	1 321 595	1 400 251	1 471 396
<b>CET : CVAE</b>	442 363	520 307	
<b>TH (hors habitation principale et logements vacants)</b>	153 150	226 569	194 762
<b>Compensation TH</b>			
<b>Compensation TF</b>	767 310	820 824	861 249
<b>Compensation CET</b>	783 059	836 594	879 868
<b>Compensation CVAE</b>			538 499
<b>Coefficient correcteur (tx 0,934251)</b>	- 306 823	- 325 184	- 339 571
<b>Total</b>	<b>7 078 610</b>	<b>7 623 471</b>	<b>7 905 126</b>

La trajectoire d'augmentation des contributions directes se poursuit mais moins qu'entre 2022 et 2023 (+281 655€), sous les effets cumulés de la dynamisation des bases (efforts de développement économique) et de leur revalorisation (effet de l'inflation).

✓ Taux d'imposition : inchangés

	<b>TH</b>	<b>TFPB</b>	<b>TFPNB</b>	<b>CET</b>
2014 à 2024	26,72	16,93	38,54	30,47
Depuis 2021 : réforme de la fiscalité locale	26,72	41.62*	38,54	30,47

\*Il s'agit de la somme du taux communal resté inchangé (16.93%) et du taux départemental 2020 (24,69%) en application en 2021 de la réforme de la fiscalité locale.

✓ Dépenses réelles de fonctionnement

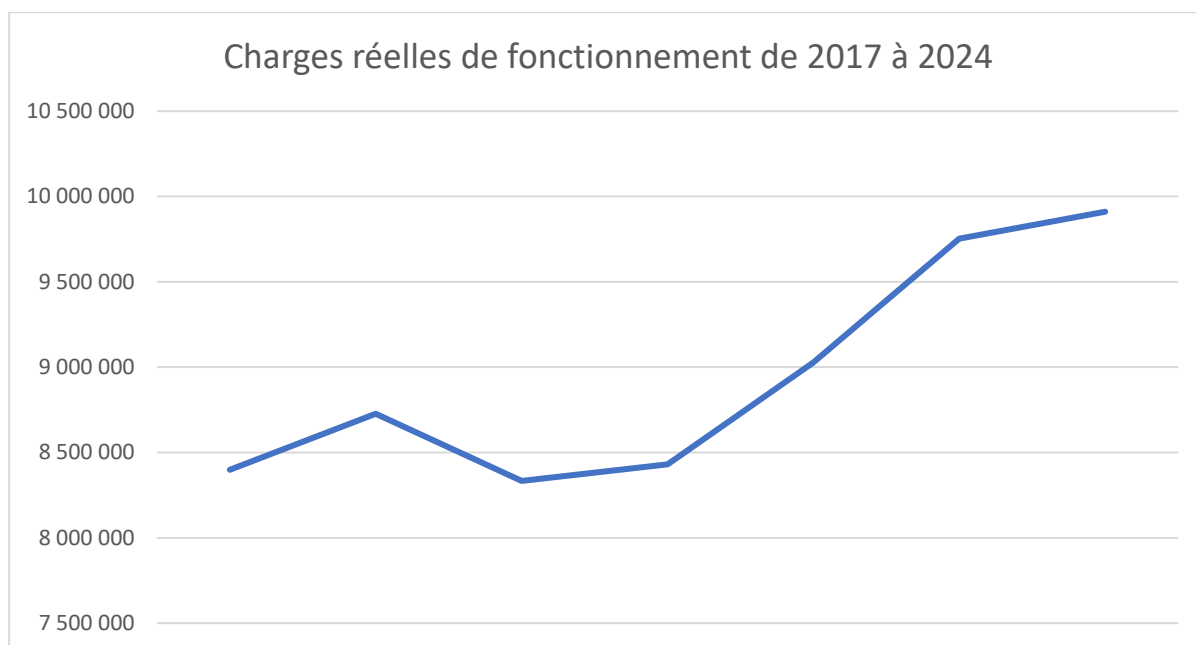
	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Dépenses</b>							
O11 - Charges à caractère général	1 497 179	1 369 728	1 296 246	1 534 199	1 884 353	1 984 613	3 012 607*
O12 – Frais de personnel	4 833 866	4 857 069	4 984 420	5 129 371	5 366 186	5 354 629	5 551 150
65 - Autres charges de gestion courante	1 791 244	1 750 522	1 768 259	1 924 668	2 060 941	2 112 209	2 362 291
66 – Charges financières	390 479	231 792	325 437	308 091	286 080	288 071	302 351
67 – Charges exceptionnelles	214 015	124 418	56 595	129 974	155 817	171 496	2 650,80
<b>Total</b>	<b>8 726 783</b>	<b>8 333 529</b>	<b>8 430 957</b>	<b>9 026 303</b>	<b>9 753 377</b>	<b>9 911 018</b>	<b>10 415 050</b>

\* dont 816 000 € d'apurement ESL

Les charges réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) ont continué d'augmenter en 2024. L'augmentation s'explique sur les différents chapitres :

- Charges à caractère général : + 211 994 € (hors remboursement dette ESL), soit 10,68 % (+100 260 € en 2023 et +350 154 € en 2022). L'augmentation est essentiellement expliquée par l'effet de l'inflation sur les achats et les dépenses exceptionnelles (manifestations des agriculteurs)
- Charges de personnel : + 196 521 € d'augmentation comparée à 2023, malgré une stabilisation des effectifs, due au versement de la prime exceptionnelle pouvoir d'achat, le recrutement d'un agent contractuel supplémentaire, l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires (janvier 2024) à tous les agents et aux promotions internes.

- Charges de gestion courante+ 250 082€ en 2024 : +51 268€ (+ 136 200€ en 2022, + 51 268 € en 2023). 2 408 892,00 € prévus au budget  
Cette augmentation était prévue au budget 2024, pour 2 408 892,00 € prévus.



L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement en 2024 s'inscrit toujours dans une dynamique d'apurement : remise à niveau progressive des budgets assainissement et caisse des écoles ; résorption totale des créances avec ESL.

➤ La DGF et la DSR

Dotation	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>DGF</b>	1 031 828	1 002 795	973 165	931 800	912 793	911 879	<b>557 977*</b>
<b>DSR</b>	312 629	293 962	313 637	315 271	329 907	365 868	<b>388 945</b>
<b>Transfert part CPS</b>	Depuis 2024, l'intégralité des montants de la CPS ont été attribués aux com/com. Le CGCT prévoit un reversement obligatoire au bénéfice des communes						<b>350 095</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 344 457</b>	<b>1 296 757</b>	<b>1 286 802</b>	<b>1 247 071</b>	<b>1 242 700</b>	<b>1 277 747</b>	<b>1 297 017</b>

La baisse de la somme DGF / DSR, s'est inversée au profit d'une hausse (certes mesurée) depuis 2023 de 35 047€ et 2024 de 19 270 €.

✓ Virements à la section d'Investissement

En milliers d'euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Virements</b>	129	514	978	1 166	373	908	668

Le virement voté en 2024 était 668 291,41 €.

## II.2 – Opérations d'Investissement

(en milliers d'euros)	2018*	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>13 728</b>	<b>1 428</b>	<b>2 093</b>	<b>2 201</b>	<b>3 337</b>	1 924	7 324
Dont emprunts	7 111	0	223	440	500	78	2 265
Dont subventions reçues	92	298	172	103	267	505	713
Dont FCTVA	68	71	103	96	218	157	171
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>13 503</b>	<b>1 693</b>	<b>2 092</b>	<b>2 214</b>	<b>2 533</b>	<b>2 487</b>	<b>6 821</b>
Dont dépenses d'équipement	1 019	567	748	875	1 209	1 455	1 766
Dont remboursement d'emprunts	6 028	698	914	628	671	706	713

\*On ne peut pas tenir compte de l'exercice 2018 qui a été celui de la renégociation des emprunts sensibles, qui a généré des flux importants au niveau des emprunts. En 2018, 170 000€ ont été mobilisés sous forme d'emprunts pour des projets nouveaux, hors renégociation.

## II.3 – La dette globale de la commune

La dette de la commune est totalement désensibilisée depuis 2018. Elle est essentiellement constituée de prêts à taux fixe.

**Tableau prévisionnel global de la dette**

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2024	944 218.17 €	268 936.64 €	675 281.53 €	0.00 €	0.00 €	9 908 057.31 €
2025	1 053 354.82 €	313 011.43 €	740 343.39 €	0.00 €	0.00 €	11 576 275.78 €
2026	1 078 024.63 €	307 066.99 €	770 957.64 €	0.00 €	0.00 €	10 835 932.39 €
2027	1 074 997.52 €	283 965.00 €	791 032.52 €	0.00 €	0.00 €	10 064 974.75 €
2028	1 018 671.11 €	260 707.55 €	757 963.56 €	0.00 €	0.00 €	9 273 942.23 €
2029	1 008 315.40 €	237 952.36 €	770 363.04 €	0.00 €	0.00 €	8 515 978.67 €
2030	976 943.01 €	216 143.84 €	760 799.17 €	0.00 €	0.00 €	7 745 615.63 €
2031	952 964.56 €	194 779.63 €	758 184.93 €	0.00 €	0.00 €	6 984 816.46 €
2032	926 901.69 €	173 223.84 €	753 677.85 €	0.00 €	0.00 €	6 226 631.53 €
2033	926 450.28 €	151 640.32 €	774 809.96 €	0.00 €	0.00 €	5 472 953.68 €
2034	881 653.08 €	130 009.13 €	751 643.95 €	0.00 €	0.00 €	4 698 143.72 €
2035	881 479.19 €	108 247.34 €	773 231.85 €	0.00 €	0.00 €	3 946 499.77 €
2036	881 394.14 €	85 885.56 €	795 508.58 €	0.00 €	0.00 €	3 173 267.92 €
2037	660 826.19 €	64 704.97 €	596 121.22 €	0.00 €	0.00 €	2 377 759.34 €
2038	472 451.59 €	51 658.43 €	420 793.16 €	0.00 €	0.00 €	1 781 638.12 €
2039	165 062.48 €	44 784.39 €	120 278.09 €	0.00 €	0.00 €	1 360 844.96 €
2040	165 062.48 €	41 147.80 €	123 914.68 €	0.00 €	0.00 €	1 240 566.87 €
2041	153 077.45 €	37 400.42 €	115 677.03 €	0.00 €	0.00 €	1 116 652.19 €
2042	141 092.88 €	33 680.38 €	107 412.50 €	0.00 €	0.00 €	1 000 975.16 €

### III – Les orientations budgétaires

#### III.1 – Résultats et restes à réaliser

Pour rappel, l'exercice 2024 est clôturé de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement :	12 337 387,95 €	
Recettes de fonctionnement :	12 918 333,68 €	
<b>Soit un excédent de fonctionnement de :</b>		<b>580 945,73 €</b> (781 658,69 € € en 2023)

**Résultat antérieur : 387 409,78 €**

**Résultat cumulé : 968 355,51 €**

Dépenses d'investissement :	6 266 986,38 €	
Recettes d'investissement :	7 322 984,94 €	
<b>Soit un résultat d'investissement de :</b>		<b>1 055 998,56 €</b> (- 563 056 € en 2023)

#### Montant des Restes à Réaliser

RAR Dépenses	601 128,41 €	(588 475,28 € en 2023)
RAR Recettes	210 059,50 €	(458 510,35 € en 2023)

**Tableau synthétique des restes à réaliser page suivante.**

**ETAT DES RESTES A REALISER – DEPENSES 2024**

Mission technique et coordination système	5 607,60 €
Logiciel Drawcut pro pour création affiche	274,80 €
Acquisition terrain Maurette	17 670 €
Division Parcelle Parking Biocoop	921,60 €
PLANTATIONS AMENAGEMENT ESPLANADE DES BANS	3 169,63 €
PLANTATIONS AMENAGEMENT ESPLANADE DES BANS	4 119,89 €
TRAVAUX VOIRIE AMENAGEMENT	25 826,40 €
TRAVAUX DE VEGETALISATION ESPLANADE	369,27 €
AMENAGEMENT CLOTURE LA PLANTADE	7 306,62 €
EXTENSION RESEAUX EAUX PLUVIALES CHEMIN DES BANS	34 207,20 €
SS TRAITANT MARCHÉ SUBSEQUENT N°10	2 010,00 €
MARCHÉ SUBSEQUENT N°12 TRAVAUX ESPLANADE	9 999,33 €
AMENAGEMENT DE L'ACCES DE L'ESPACE DU NEBOUZAN	4 620,00 €
RENFORCEMENT DE LA CHAUSSEE 2024	18 564,00 €
SS TRAITANT MARCHÉ SUBSEQUENT N°12 TRAVAUX	830,00 €
15 PANNEAUX SIGNALETIQUE PARKINGS	1 746,00 €
TRAVAUX SIGNALISATION HORIZONTALE DEMANDE	3 870,66 €
2 CLOTURES DE CHANTIER MOBILE	105,91 €
TRAVAUX SIGNALISATION HORIZONTALE	3 070,80 €
PORTE COUPE FEU EHPAD	565,37 €
SYSTEME DE DETECTION INCENDIE AMENAGEMENT	1 239,72 €
TRAVAUX MIGRATION SYSTEME DE SECURITE	10 680,00 €
TRAVAUX DE BRANCHEMENT EAU OPERATION PARVIS	3 110,05 €
CAMION HAYON DUCATO POUR LOGISTIQUE	483,76 €
CAMION HAYON DUCATO POUR LOGISTIQUE	26 460,00 €
2 TELEPHONES PORTABLES NOKIA	135,04 €
PONT ELEVATEUR 2 COLONNES	4 320,00 €
SYSTEME DE CHAUFFAGE CLIMATISATION	6 268,46 €
3 NOUVELLES CAMERAS DE VIDEOPROTECTION ET 1 PC	61 722,00 €
CLIMATISATION SALLE VERTE ECOLE BARATGIN	9 021,68 €
PHOTOS SUR BACHE PVC POUR LE KIOSQUE	382,36 €
BALANCOIRE AIRE DEMI LUNE FACT.FA0001562	3 577,20 €
COFFRE-FORT POUR REGIE DE L'ESPACE PUBLIC	286,76 €
MAITRISE D'OEUVRE MISSION BUREAU D'ETUDES	1 176,24 €
MAITRISE D'OEUVRE REHABILITATION DU POLE SANTE	4 612,44 €
MAITRISE D'OEUVRE REHABILITATION DU POLE SANTE	11 556,09 €
MISSION SPS CREATION POLE SANTE	3 513,60 €
LOT 9 REALISATION CANTINE	0,03 €
LOT 4 REALISATION CANTINE	451,36 €
FOURNITURE ET INSTALLATION SYSTEME	2 578,13 €
MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE REALISATION	287,29 €
ETUDE INGENIERIE CONSTRUCTION CANTINE	606,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>297 263,29 €</b>
24/02 RUE DU 8 MAI	33 072,00 €

24/02 RUE DU 8 MAI	49 265,10 €
24/02 RUE DU 8 MAI	63 432,00 €
PARVIS CINEMA	7 980,32 €
GROUPE MEDICAL	150 115,70 €
<b>TOTAL</b>	<b>303 865,12 €</b>

#### ETAT DES RESTES A REALISER – RECETTES 2024

DEPART. H.P.	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL REALISATION	6 841,00 €
DEPART.H.P.	TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE PAUL BARATGIN	31 668,00 €
AG. BASSIN ADOUR GARONNE	FONDS VERT-PARVIS DU CINEMA DOSSIER	25 000,50 €
PREF.H.P.	DETR 2024 AMENAGEMENT PARVIS DU CINEMA-ARRETE	70 000,00 €
PREF.H.P.	DETR 2023 MAITRISE D’OEUVRE REAMENAGEMENT	22 750,00 €
PREF.H.P.	DETR 2024 ATTRACTIVITE ET SECURISATION MARCHÉ	13 000,00 €
PREF.H.P.	DETR 2023 RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE	40 000,00 €
PREF.H.P.	DETR 2022 RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	800,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>210 059,50 €</b>

### III.2 – Actions et projets à décliner dans le budget 2025 :

- Attractivité et cadre de vie
  - Aménagement urbain de l’esplanade des bans
  - Rue du 8 mai
  - MOE rue du Stade
  - Réhabilitation WC galerie Paul Bert
  - Rue de la paix
  - Halle aux légumes
  - Local archive médiathèque
  - Opération électrification de portails (rugby, Bourtoulets, Las Moulia)
  - Schéma vélo / plan mobilité
  - Pôle Santé

- Voirie
  - o 2151 réseaux de voirie (rue de l'hippodrome, accotement rue de la lande, accotement route de Toulouse, voirie / trottoirs / passages bateau, PATA, accotement rue des cités, Accessibilité, parking Mermoz, refuge PL, pluvial)
  - o 2152 Installation de voirie (passages piétons, peinture routière, trottoir Homnia, Trottoirs divers)
  
- Le Développement économique
  - o Valorisation économique de la Plateforme Pechiney : poursuite du développement des Projets Hydrogène (Hyllann), unité énergétique et granulation (LBE), CSR (Oméga), photovoltaïque (Plénitude)
  - o Poursuite du suivi environnemental de la plateforme Pechiney
  - o Achat biens immo (SCI JOB)
  - o Frais de notaire (SCI JOB/Latino)
  - o Rénovation bâtiment (hôtel d'entreprises..)
  - o Démolition pour serres / SCI JOB / Kirge
  - o Pôle santé mobilier
  - o Etude stratégie foncière et immo
  - o Abri vélo écoles
  - o Frais de géomètre (cheminement OPH), DPE, étude G1
  - o Frais de publicité (archéo+f&i+lixiviats)
  - o Matériel informatique pour urbanisme
  - o Halle aux légumes
  
- Le Développement social de projet innovants
  - o Habitats inclusifs au CM10 – accompagnement du développement
  - o Livraison d'Homnia et prise de possession des locaux du Club des As ;
  
- Le Développement Durable
  - o Mise en place de la promesse de bail pour le projet d'Energie des Territoires sur la zone Peyrehitte 3
  - o Préparation du terrain du CM10 pour l'installation des serres maraichères : notamment démolition de bâtiments et renforcement des réseaux.
  
- La vie citoyenne, associative et culturelle :
  - o Reconfiguration de la maison des associations : au rez-de-chaussée la Société Musicale, dans l'ancien appartement de la trésorerie, des bureaux associatifs
  - o Club Photo
  - o France / services
  - o Investissements divers médiathèques (livres, jeux ...)
  - o Achat local Galerie Paul Bert
  - o Chauffage renouveau
  - o AMO SPAL

- **Travaux en régie**
  
- Informatique :
  - Renouvellement de PC
  - Renouvellement de serveur
  - Sécurisation des liens intersites FTTO
  - Nouvelle sonorisation salle du conseil
  
- Investissement matériel ST
  - Mobilier salle des mariages
  - Outillages, matériel divers (voirie, espaces verts, parc auto)

### III.3 – Esquisse budgétaire - la section de fonctionnement

#### Vue d'ensemble avec esquisse budgétaire 2025

Il convient de préciser que ce bâti budgétaire est une ébauche tenant compte des évolutions prévisibles des charges. En recette, cette esquisse est construite sur une hypothèse prudente de revalorisation des bases. Les données définitives seront connues pour le vote du budget sur la base des notifications de l'état 1259.

CHAPITRE	LIBELLE	BP+DM 2024	CFU 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	3 045 729,71 €	3 012 607,55 €	2 415 309 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 620 658 €	5 551 150,03 €	5 626 400,00 €
014	Atténuation de produits	572 118 €	572 118 €	573 000 €
65	Autres charges de gestion courante	2 399 691,49 €	2 362 291,97 €	2 746 404 €
66	Charges financières	302 942,38 €	302 351,17 €	407 077,58 €
67	Charges exceptionnelles	2 651 €	2 650,80 €	3 000 €
68	Dot. provisions pour dépréciation	1 473 €	1 473 €	11 069 €
O42	Opérations d'ordre entre section	440 750 €	532 745,43 €	670 750 €
023	Virement à la section d'investissement	668 291,41 €	668 291,41 €	524 825,76 €
	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>13 054 304,99 €</b>	<b>12 337 387,95 €</b>	<b>12 977 835,34 €</b>
70	Produits des services	229 654 €	242 599,18 €	312 980 €
73	Impôts et taxes	7 195 565 €	7 103 120,61 €	7 158 076,70 €
74	Dotations, subv et participations	3 299 692,59 €	3 275 931,50 €	3 341 450,13
75	Autres produits de gest. Courante	457 928 €	695 431,37 €	485 000 €
76	Produits financiers	1 017 393,22 €	1 017 397,64 €	250 000 €
78	Reprise sur provision pour dépréciation actifs circulant	279 €	279 €	1 473 €
77	Produits exceptionnels	0 €	136 030,25 €	0 €
O42	Opérations d'ordre entre section régie	323 383,40 €	335 619,18 €	350 000 €
013	Atténuation de charges	143 000 €	111 924,27 €	110 500 €
	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>12 666 895,21 €</b>	<b>12 918 333,68 €</b>	<b>12 009 479,83 €</b>
002	Excédent antérieur reporté	387 409,78 €	387 409,78 €	968 355,51 €
	<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>13 054 304,99 €</b>	<b>13 305 743,46 €</b>	<b>12 977 835,34 €</b>
	<b>Excédent exercice</b>	<b>0 €</b>	<b>580 945 €</b>	<b>0 €</b>
	<b>Excédent de fonctionnement cumulé</b>	<b>387 409,78 €</b>	<b>968 354,78 €</b>	
<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>BP+DM 2024</b>	<b>CA 2024</b>	<b>BP 2025</b>

### 3.a - Dépenses de Fonctionnement en 2025

**Chapitre 011** - L'inscription budgétaire 2025 est envisagée en baisse par rapport au réalisé 2024, en effet la dette ESL a été apurée à hauteur de 816 000 €. Il faut cependant rester prudent en anticipant d'éventuelles dépenses imprévues, comme en 2024 avec la manifestation des agriculteurs. Certaines dépenses de fin d'année 2024 vont être supportées sur l'exercice 2025 alors que les dépenses de décembre 2023 ont été soldées sur l'exercice. Le chapitre est néanmoins proposé à 2 415 309 contre 3 012 607,55 € réalisés en 2024, pour tenir compte des dépenses nouvelles liées à l'ouverture de la médiathèque et à la reprise du groupe médical.

**Chapitre 012** – Les charges de personnel doivent être maîtrisées et maintenues au niveau actuel

- Pas de nouveau recrutement
- Pas de remplacement des départs à la retraite
- Travail sur l'optimisation de nos ressources humaines afin de garantir de meilleures conditions de travail pour tous.

Le bilan des effectifs s'établit par ailleurs ainsi

- ✓ **123** agents titulaires (123 en 2024)
- ✓ **4** titulaires assainissement (4 en 2024)
- ✓ **13** agents non titulaires (12 en 2024)
- ✓ **1** apprenti (1 en 2023)
- ✓ **0** contrat aidé (1 en 2023)

**Au total 141 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024** pour 140 en 2024

**Chapitre 014** – Le montant du FNGIR est constant (524 069€). En revanche, l'impact du FPIC n'est pas connu à ce jour. Nous envisageons donc de reporter les montants de 2024 + 2% sur la totalité du chapitre.

**Chapitre 65** – le chapitre va être stabilisé par rapport au réalisé 2024. Le chapitre est dans un premier temps calibré avec la baisse de la subvention à la caisse des écoles qui avait été significativement augmentée en 2023 pour couvrir les besoins de régularisations avec ESL. Néanmoins, qu'il s'agisse de la caisse des écoles ou du CCAS, les négociations en cours donneront lieu à des besoins qui seront examinés à l'appui des esquisses budgétaires des deux établissements.

Enfin, il est à noter que les indemnités versées aux élus sont également imputées sur le chapitre 65. L'article L2123-24-1-1 introduit par la loi engagement et proximité de 2019 précise que « Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ». Cet état est annexé au présent rapport.

**Chapitre 66** – les charges financières sont envisagées à la hausse avec l'amortissement des emprunts en cours et la mobilisation récente d'emprunts nouveaux (prêt du 8 mai et maison de santé).

**Chapitre 67** – charges exceptionnelles. Ce chapitre disparaît quasi intégralement avec la M57, il ne concerne actuellement que les annulations de titre.

**Chapitre 68 – dotations aux provisions** – Il s’agit de provisions constituées pour couvrir le risque des titres émis non recouverts. Le montant à inscrire est proposé par la trésorerie.

**Ajustements prévus pour le budget 2025 :**

- Culture, afin de rendre plus lisible les dépenses et les recettes de la politique culturelle, les salaires des agents seront remboursés à la commune. Les dépenses d’énergie de la médiathèque seront également imputées sur le budget culture.
- Assainissement, le salaire d’un agent de l’assainissement travaillant à mi-temps pour la voirie sera remboursé par la commune au budget assainissement. Les dépenses d’énergie seront prises en charge sur le budget assainissement.

### III.3.b - Recettes de Fonctionnement en 2025

**Chapitre 70** – le montant proposé, à 312 980 €, est prévu en tenant compte d'une certaine prudence, sur des recettes incertaines comme les concessions au cimetière, les entrées de la médiathèque.

**Chapitre 73** – les ressources fiscales ne sont pas notifiées. L'état 1259 ne sera pas transmis avant la fin du mois de mars, les services fiscaux ayant à prendre en compte l'impact de l'évolution des valeurs locatives indexées sur l'inflation (+2%). Le chapitre dans ce premier bâti est proposé en appliquant un effet de 2% pour respecter des hypothèses prudentes.

**Chapitre 74** – La DGF et la DSR ne sont, à ce jour, pas notifiées. Le chapitre est estimé stable par rapport au réalisé 2023 : les hausses attendues de la DSR et des compensations Taxe Foncière et Taxe d'Habitation sont neutralisées par une baisse des subventions de fonctionnement reçues (par exemple en 2023 le remboursement par la commune de Capvern d'une partie des frais d'AMO pour la constitution du SMPPP), et l'absence en 2024 de la dotation de recensement.

**Chapitre 75** – Il s'agit notamment du revenu des immeubles (proposé en baisse) et des divers produits de gestion courant qui étaient en M14 imputés au chapitre 77 (pas de soulte du suivi environnemental Pechiney en 2025).

**Chapitre 76** – il s'agit des dividendes reversés par ESL (250 000€, prévus en 2025 en fin d'année), le résultat du CFU 2024 n'est pas habituel sur ce chapitre, à la suite du dividende exceptionnel versé par ESL en 2024.

**Chapitre 77 – Produits exceptionnels** – chapitre proposé à 0€, lesdits produits étant avec la M57 inscrits au chapitre 75

**Chapitre 78 – Reprise sur amortissements et provision** – il s'agit de neutraliser les provisions pour risques de titres non recouverts qui ont été enregistrées au résultat 2024 comme dépense.

**Chapitre 042** : Envisagé à 392 332 €, il s'agit de l'inscription en recette de fonctionnement des travaux en régie (350 000€) et d'une subvention transférée de la section d'investissement vers la section de fonctionnement.

**Chapitre 013** : remboursements des arrêts pour longues maladies, envisagé en légère baisse par rapport à 2024 pour tenir une hypothèse prudente.

➤ L'équilibre de la section de fonctionnement (12 977 835,34 €) permettrait d'envisager un virement à la section d'investissement d'environ 524 825,76 €. Il s'agit d'une projection réaliste qui sera affinée lors de l'examen du budget à réception des éléments finaux de fiscalité et de dotations.

### III.4 – Trajectoire envisagée à 5 ans du budget de fonctionnement

Présentée pour la première fois lors du DOB 2021, cette trajectoire a été bouleversée par l'impact négatif en dépenses des effets de l'inflation, des revalorisations de salaires et des nécessaires rattrapages de charges passées (apurements dont ESL). Mais la dynamique des bases a permis un accroissement de recettes qui n'avait pas été anticipée à la hauteur des réalisations.

La fin des apurements en 2024 devrait permettre une stabilisation des charges à caractère général dès 2025. Cumulé au transfert des charges de la piscine à la CCPL en 2026 (tout en reprenant les charges du SDIS), le tout laisse présager une hausse continue de la CAF, à condition néanmoins de contenir les charges de personnel. Sur ce dernier point, la pyramide des âges devrait aider, avec des départs en retraite d'agents à ne pas nécessairement remplacer.

**Evolution de la CAF brute et nette**

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Capacité d'autofinancement brute = CAF</b>	<b>1 369 712</b>	<b>1 715 389</b>	<b>790 022</b>	<b>1 115 656</b>	<b>943 946</b>
<b>CAF nette de remboursements de dettes</b>	<b>455 670</b>	<b>1 087 361</b>	<b>118 900</b>	<b>409 637</b>	<b>230 416</b>

La CAF 2021 a été alimentée par les recettes exceptionnelles liées à l'opération PECHINEY (753k€ de recettes de fonctionnement). Les efforts d'apurement accrus en 2022 couplés à l'absence de recette exceptionnelle a conduit à une dégradation de la CAF en 2022. En 2023, en l'absence de recettes exceptionnelles et alors que les efforts d'apurement se sont poursuivis, la CAF retrouve un niveau satisfaisant, + de 741 000 € de remboursement. En 2024, les efforts d'apurement se sont poursuivis, et la CAF nette a diminuée pour plusieurs raisons, dépenses imprévues (manifestation des agriculteurs, 012 en augmentation...)

### III.5 – section d'investissement

Sur la base des éléments connus à ce jour, la section d'investissement pourrait être envisagée à l'équilibre autour de 6 634 274,54 € en inscrivant en recettes notamment :

- L'affectation de la part de résultat 2024 couvrant le besoin de financement de la section d'investissement 501 780,83 €
- Le virement envisagé de la section de fonctionnement, pour un montant situé autour de 524 825,76 €
- Le produit des cessions pour 62 000€ (1 appartements de la résidence MERMOZ) + vente bon repos 2 500 €
- Vente de l'EHPAD 2 800 000 €
- CHAPITRE 40 article 4817= 50 750 €
- L'inscription des amortissements pour un montant de 620 000 €
- L'inscription aux dotations et fonds de réserve du FCTVA (estimé à 202 454,93€) FCTVA
- L'inscription des subventions (notifiées ou en cours d'instruction) pour les programmes envisagés, pour un montant d'environ 891 037 €
- La prise en compte des restes à réaliser en recettes, pour 210 059,50 €.
- Subventions Etat/Région cinéma en recettes 768 866,52 €

Sur cette base, le budget d'investissement peut être bâti en considérant les principaux postes de dépenses suivants pour un total de 6 634 274,54 € :

- Le remboursement du capital de la dette, pour 745 000 €
- Les restes à réaliser tels que détaillés dans ce rapport, pour 601 128 €
- Reversement de la subvention cinéma à l'ARAC de 768 866,52 €
- Dettes marchés de travaux et partenariat (cinéma) 80 000 €
- Travaux en régie 350 000 €

Une fois ces dépenses prises en compte, la section pourrait supporter l'inscription de 4 089 280,02 € pour la programmation de dépenses nouvelles en voirie, aménagements, bâtiments. Ce montant inclura notamment deux programmes majeurs :

- Les crédits de paiement de l'opération du 8 mai
- L'opération « groupe médical »

### **III.6 – Engagements Pluriannuels**

#### **III.6.a – marché de partenariat cinéma**

La livraison de la « coque chaude » en 2024 donnera lieu à plusieurs impacts sur le budget d'investissement :

- Versement du loyer à l'ARAC : au maximum 140 000€ HT, le cas échéant à proratiser en fonction de la date réelle de livraison de la coque chaude.
- Pour rappel, le loyer annuel est progressif pendant les 21 premières années, démarrant à 140 000€ HT en année n pour arriver à un maximum de 149600€ l'année n+20. Puis de n+21 à n+31, le loyer est porté à la somme maximum de 78000€ et un minimum de 52000€.
- Pour mémoire, ce loyer comporte l'alimentation d'un fonds pour Gros Entretien et Réparations (GER). Cette enveloppe sur la durée du contrat sera de 1 198 000€, mobilisable pour les travaux nécessaires au bon maintien en état du bâtiment. Le reliquat non consommé sera restitué à la commune à l'issue du marché de partenariat.

#### **III.6.b – autorisation de programme pour sécuriser la convention avec l'EPF**

Dans le cadre de la signature de la convention avec l'Etablissement Public Foncier, et afin de sécuriser l'achat à terme des biens confiés à l'EPF, il est proposé de consolider l'autorisation de programme qui serait alimentée en 5 ans, chaque année, d'une provision portant sur 1/5 de l'enveloppe estimée des biens à acquérir.

Cette méthode sera à valider avec le conseiller aux décideurs locaux du service de gestion comptable.

### III.7 – Point spécifique sur le besoin de financement du budget assainissement

Le budget assainissement reçoit trois principales ressources propres :

- La taxe d'assainissement
- La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif
- Les services de dépotages

Voici l'évolution des postes depuis 2020

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>TA</b>	902 745,47	888 362,95	860 358,00	844 968,68	854 741
<b>PFAC</b>	25 713,53	32 334,95	46 068,40	40 132,09	50 482,28
<b>Dépotage</b>	55 887,47	61 484,00	57 789,30	54 259,11	73 935,63
<b>TOTAL</b>	984 346,47	982 181,9	958 215,70	939 359,88	979 158,91

La TA est directement assise sur les volumes consommés. Les efforts de consommations se traduisent par une baisse des volumes consommés. Le produit de la Taxe d'assainissement est donc à la baisse en 2023. L'augmentation de la redevance en 2024 votée par le conseil municipal a permis d'accroître le produit de la Taxe d'assainissement en 2024. Produit indispensable au bon fonctionnement de l'assainissement.

Il convient en parallèle, d'identifier les charges de la dette

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Intérêts</b>	346 355,56	329 214,15	321 402,87	328 191,29	313 765,67
<b>Capital</b>	436 721,51	466 369,50	495 055,04	524 798,92	558 753,28
<b>TOTAL</b>	783 077,07	795 583,65	816 457,91	852 990,21	872 518,95

A noter à compter de 2024 que la nouvelle DSP pour la distribution de l'eau a introduit une part forfaitaire pour la collecte de la TA par le gestionnaire (coût unitaire par facture). Une recette supplémentaire de l'ordre de 30 000€ devrait être dégagée.

Le budget assainissement est fortement impacté par l'augmentation des charges de fonctionnement :

- Charges à caractère général, lesquelles par leur nature suivent les tendances de l'inflation ;
- Les charges de personnel avec notamment le dégel du point d'indice des fonctionnaires.

Il convient par ailleurs de préciser que le budget est doublement abondé par la commune :

- via une subvention exceptionnelle (proposée au BP 2025 à 140 000€ comme en 2023)
- via des charges non imputées (fluides).

L'esquisse budgétaire 2025 sera bâtie sur la base d'une taxe d'assainissement augmentée de 20 000€ par rapport au réalisé 2024. Les excédents sont inévitablement consommés au fil des exercices. Aussi, dans un contexte où la ressource produite par la taxe d'assainissement est à la baisse, afin de tenir compte l'augmentation de la charge de la dette, couplée à l'augmentation des charges de fonctionnement, il y a nécessité d'étudier de nouveau une revalorisation à court terme du montant voté de la taxe d'assainissement.

**ANNEXE 1 : CARACTERISTIQUES DETAILLEES DES EMPRUNTS**

	<u>Emprunt 1</u> <b>MIN263855EUR/0281064</b>	<u>Emprunt 2</u> <b>1951387</b>
Objet	Financement des investissements inscrits au budget 2008	Financement des investissement 2020
Montant	547 000 €	215 000 €
Durée	20 ans et 7 mois	120 mois
Taux d'intérêt	Taux indexé sur LEP 5.65 %	Taux fixe 1,0100 %
Remboursement	Trimestriel	Trimestriel
Date première échéance	01/10/2009	10/01/2021
Date échéance finale	01/07/2029	10/10/2030
<b>Annuités 2025</b>	<b>34 430,13 €</b>	<b>22 631,12 €</b>
dont Intérêts	7 080,18 €	1 248,28 €
dont Capital	27 350,00 €	21 382,84 €
Montant restant dû au 01/01/2025	129 912,50 €	131 593,30 €

	<u>Emprunt 3</u> <b>AVENANT n° 2 du prêt 2010058G</b>	<u>Emprunt 4</u> <b>N° 5365707</b>
Objet	Réaménagement prêt 2010058G (ancien prêt : Renégociation 2004313, 2004314 et 2004332)	Trésorerie - prêt échéance 2018 du prêt 2010058G
Montant	4 730 044,20 €	393 785,82 €
Durée	19 ans	15 ans
Taux d'intérêt	taux fixe 3.99%	Taux 1,96 %
Remboursement	Trimestriel	Trimestriel
Date première échéance	25/01/2011	05/02/2019
Date échéance finale	25/01/2037	05/11/2033
<b>Annuités 2025</b>	<b>270 327,13 €</b>	<b>30 364,12 €</b>
dont Intérêts	102 483,74 €	4 711,67 €
dont Capital	167 843,39 €	25 652,45 €
Montant restant dû au 01/01/2025	2 595 809,31 €	249 971,38 €

	<u>Emprunt 5</u> <b>N° 0 015 472 K</b>	<u>Emprunt 6</u> <b>2227952</b>
Objet	Investissements	Investissements divers
Montant	500 000,00 €	440 000,00 €
Durée	20 ans	20 ans
Taux d'intérêt	Taux fixe 4.72 %	Taux fixe 0,86 %
Remboursement	Annuel	Trimestriel
Date première échéance	15/12/2012	01/08/2021
Date échéance finale	15/12/2031	01/05/2041
<b>Annuités 2025</b>	<b>33 374,72 €</b>	<b>23 969,80 €</b>
dont Intérêts	8 374,72 €	3 100,66 €
dont Capital	25 000,00 €	20 869,14 €
Montant restant dû au 01/01/2025	175 000,00 €	368 353,84 €
	<u>Emprunt 7</u> <b>1235143</b>	<u>Emprunt 8</u> <b>162730</b>
Objet	Financement divers travaux au sein des bâtiments communaux	Financement divers travaux d'investissement
Montant	600 000,00 €	100 000,00 €
Durée	15 ans	15 ans
Taux d'intérêt	3,95%	Taux fixe 3.82 %
Remboursement	Annuel	Annuel
Date première échéance	01/12/2013	10/02/2015
Date échéance finale	01/12/2027	10/02/2029
<b>Annuités 2025</b>	<b>53 776,16 €</b>	<b>8 881,28 €</b>
dont Intérêts	5 900,33 €	1 518,01 €
dont Capital	47 875,83 €	7 363,27 €
Montant restant dû au 01/01/2025	149 375,46 €	39 738,52 €

	<u>Emprunt 9</u> <b>MON522907EUR</b>	<u>Emprunt 10</u> <b>1126220</b>
Objet	Refinancement MPH258288EUR et MPH258297EUR Financement nouveau 170 000€ investissement 2018	Investissements 2018
Montant	6 550 741,91 €	185 000,00 €
Durée	19 ans et 11 mois	15 ans
Taux d'intérêt	Taux fixe 2.18 %	Taux fixe 1,96 %
Remboursement	Trimestriel	Trimestriel
Date première échéance	01/03/2019	10/01/2019
Date échéance finale	01/09/2038	10/10/2033
<b>Annuités 2025</b>	<b>410 320,21 €</b>	<b>14 265,00 €</b>
dont Intérêts	104 700,28 €	2 213,54 €
dont Capital	305 619,93 €	12 051,46 €
Montant restant dû au 01/01/2025	4 851 368,74 €	117 436,29 €
	<u>Emprunt 11</u> <b>2608762</b>	<u>Emprunt 12</u> <b>5568854</b>
Objet	Investissements divers	Rue du 8 mai
Montant	500 000,00 €	1 800 000,00 €
Durée	15 ans	25 ans
Taux d'intérêt	Taux fixe 1,49 %	Taux 3,60 %
Remboursement	Trimestriel	Trimestriel
Date première échéance	01/08/2022	01/04/2025
Date échéance finale	01/05/2037	01/01/2050
<b>Annuités 2025</b>	<b>37 258,76 €</b>	<b>81 706,47 €</b>
dont Intérêts	6 147,54 €	34 049,74 €
dont Capital	31 111,22 €	47 656,73 €
Montant restant dû au 01/01/2025	424 216,44 €	1 800 000,00 €

	<u>Emprunt 13</u> <b>2024-05-5304</b>	
Objet	Maison de la Santé	
Montant	543 500,00 €	
Durée	25 ans	
Taux d'intérêt	Taux 3,34 %	
Remboursement	Trimestriel	
Date première échéance	15/03/2025	
Date échéance finale	15/12/2049	
<b>Annuités 2025</b>	<b>32 049,87 €</b>	
dont Intérêts	17 875,75 €	
dont Capital	14 174,12 €	
Montant restant dû au 01/01/2025	543 500,00 €	

**ANNEXE 2 : ETAT DES INDEMNITES**

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Indemnités brutes mensuelles</b>
Bernard PLANO	Maire	2 599,89 €
Gisèle ROUILLON	1er adjoint	935,96 €
Pierre DUMAINE	2 <sup>ème</sup> adjoint	831,95 €
Carine VIDAL	3 <sup>ème</sup> adjoint	831,95 €
Robert MONZANI	4 <sup>ème</sup> adjoint	831,95 €
Françoise PIQUE	5 <sup>ème</sup> adjoint	831,95 €
Jean-Marie DA BENTA	6 <sup>ème</sup> adjoint	831,95 €
Cindy SIBE	7 <sup>ème</sup> adjoint	831,95 €
Jean Claude SUBIAS	8 <sup>ème</sup> adjoint	831,95 €
Jacqueline ALFONZO	CMD	339,11 €
Pascal AUDIC	CMD	339,11 €
Sandrine DURAN	CMD	339,11 €
Stéphanie LAGLEIZE	CMD	339,11 €

**ANNEXE 3 : PROGRAMMATION PREVISIONNELLE CULTURE 2025**

EVENEMENT	MONTANT
<b>SUBVENTION PARVIS en itinérance à la salle des fêtes</b>	Saison 2023/2024
Danse conférence - Parler Flamenco - tout public	1000
Musique/Jazz - Duo Moussay/Chafer- tout public	1000
Théâtre - La Barbe Bleue - scolaire 10h30 et 14h30	1000
Théâtre - Bottes de prince et bigoudis - Scolaire 10h30 et 14h30	1000
<b>TOTAL</b>	<b>4000</b>
<b>Musique - Nougaro fait son cinéma</b>	JEU 13 février
repas x 7	200
<b>TOTAL</b>	<b>200</b>
<b>Expo mars</b>	du 3 au 14 mars
<b>Jerome Barbosa - Photo reportage Ukraine</b>	
Rencontre sur 3 jours	500
Voyage	200
Stransport des photos A/R	100
Repas x 8	160
Logement	160
<b>TOTAL</b>	<b>1120</b>
<b>Printemps des poètes - Concours de poésie</b>	mars-24
lot remise des prix	600
<b>TOTAL</b>	<b>600</b>
<b>Théâtre   Musique   Humour noir -La mouche de Hanokh Levin</b>	Jeudi 10 avril
<b>Collectif décomposé</b>	
Cession	2120
catering + repas	200
<b>TOTAL</b>	<b>2320</b>
<b>80 ans de la libération du camp tzigane de Lannemezan</b>	
Rencontre avec Nouka Maximoff	600
Repas x 3	60
<b>TOTAL</b>	<b>660</b>
<b>Théâtre - ENTRE 2</b>	jeudi 15 mai
<b>Cie de La Griotte   La bande à Chapelle</b>	
Cession VHR inclus	4757,5
Régisseur	500
Technique	3000
<b>TOTAL</b>	<b>8257,5</b>

<b>Cirque   Duo clownesque - File, ô roméo</b>	
<b>Cie l'Âne culotté</b>	Sam 7 ou 14 juin
cession	1500
catering	150
<b>TOTAL</b>	<b>1650</b>
<b>Concert Quentin BUFFIER</b>	Juil au OFF
Cession	250
Catering	20
<b>TOTAL</b>	<b>270</b>
<b>One woman show</b>	Jeu 25 sept
<b>TOUT CONTE FEE</b>	
Cession technique incluse	1266
3 repas midi	60
<b>TOTAL</b>	<b>1326</b>
<b>ARCAL</b>	Octobre
Cession	800
<b>TOTAL</b>	<b>800</b>
<b>Chanson plus bifluorée</b>	Novembre
Cession voyage inclus ttc	5064
backline, dont Piano location	900
Hôtel	400
Repas	240
Technique	3000
<b>TOTAL</b>	<b>9604</b>
<b>DE SCENE EN SCENE</b>	
Adhésion	50
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>
<b>ACHAT DIVERS</b>	
Chevalet x 6	140
<b>TOTAL</b>	<b>140</b>
<b>Expo et Ateliers artistiques pendant les expo</b>	
Environ 6 ateliers	900
<b>TOTAL</b>	<b>900</b>
<b>Factures 2024 reportées à 2025</b>	<b>8044</b>
<b>omar HasaN belcantor</b>	<b>FEVRIER 2026</b>
cession	2650
backline	1500
Technique	3000
Hébergement	190
Repas	80
Catering	80
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>7500</b>
<b>TOTAL</b>	<b>47 441,50 €</b>

## ANNEXE 4 : RAPPEL DES OBJECTIFS INSCRITS AU ROB 2024 ET BILAN

REALISE / PARTIELLEMENT – EN COURS / NON REALISE

- Attractivité et cadre de vie
  - o Livraison de la « coque chaude » du cinéma **REALISE**
  - o Aménagement du parvis du cinéma courant 1<sup>er</sup> semestre (pendant l'aménagement du second œuvre par l'exploitant) **REALISE**
  - o Requalification de la rue Diderot à titre expérimental **REALISE**
  - o Requalification de la rue du 8 mai, dans la poursuite de l'autorisation de programme
  - o Finaliser les aménagements piétonniers de la route de Galan **REALISE**
  - o Sécurisation et attractivité du marché de plein vent **PARTIELLEMENT – EN COURS**
  - o Aménagements Paysagers en lieu et place de l'abattoir « Renault » **NON REALISE**
  - o Partenariat avec l'Etablissement Public Foncier : une convention pré opérationnelle sera proposée pour positionner l'action de l'EPF sur des ilots insalubres
  - o Achats fonciers : terrains nus aux entrées de ville Ouest et Sud pour les mobilités douces ; ex-Madrigal **NON REALISE**
  
- La Jeunesse et les écoles
  - o Changement du chauffage de l'école Baratgin au moyen de Pompes à Chaleur **REALISE**
  - o Aménagement du jardin partagé à l'école Las Moulia
  - o Sécurisation d'une emprise du parc de l'école du Guérissa
  - o Renaturation de cours d'écoles **NON REALISE**
  - o Etude de l'extension du CMA **PARTIELLEMENT – EN COURS**
  - o Finalisation des travaux du RPE par l'aménagement du préau
  
- Le Développement économique
  - o Valorisation économique de la Plateforme Pechiney : poursuite du développement des Projets Hydrogène (Hylann), unité énergétique et granulation (LBE), CSR (Oméga), photovoltaïque (Plénitude) **PARTIELLEMENT – EN COURS**
  - o Poursuite du suivi environnemental de la plateforme Pechiney **REALISE**
  
- Le Développement social de projet innovants
  - o Livraison d'Age et Vie **REALISE**
  - o Habitats inclusifs au CM10 – accompagnement du développement **NON REALISE**
  - o Livraison d'Homnia et prise de possession des locaux du Club des As ; **NON REALISE**
  
- Le Développement Durable
  - o Mise en place de la promesse de bail pour le projet d'Energie des Territoires sur la zone Peyrehitte 3
  - o Préparation du terrain du CM10 pour l'installation des serres maraichères : notamment démolition de bâtiments et renforcement des réseaux.
  
- La vie citoyenne, associative et culturelle :
  - o Reconfiguration de la maison des associations : au rez-de-chaussée la Société Musicale, dans l'ancien appartement de la trésorerie, des bureaux associatifs **NON REALISE**
  - o Déménagement de la salle d'exposition de la culture dans la médiathèque **REALISE**
  - o Extension de la maison France Service en mobilisant l'ancienne salle d'exposition **NON REALIS**

